

Syndicat Mixte du Dropt Aval

Département de Lot-et-
Garonne

République Française
SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL

Nombre de membres en

exercice : 252

Présents : 58

Votants : 58

Séance du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze avril, l'assemblée régulièrement convoquée le 08 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur FARESIN Stéphane.

Procès-verbal de la réunion du 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 18 h 30, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du foirail de Duras sous la présidence de Stéphane FARESIN, le Président.

Date de convocation : 08/04/2025 (1^{ère} réunion le 07 avril 2025 : absence de quorum)

Présents hors GEMAPI : Jacques LAFFITTE, Juliette DEMARET, Marc PASSERIEUX, Philippe CONSTANS, Jeanine NADEAU, Maurice DREUX, José HEREDIA, Jean-Claude CASTAGNER, Mario COVOLAN, Éric FELLET, David MAU, Luc SAUVE, Claude ANTONINI, Stéphane FARESIN, René ARCHAMBEAU, Patrick CROUZET, Fabien VECCHIATO, Philippe TONNELET, Jean-Jacques TRICHEREAU, Christophe MOTHES, Anthony COMTE, Christian BONNEAU, Laurent MERSIE, Jean-Luc ESPALIER, Marie-Hélène SAMSON, Michel LARTIGUE, Daniel LEYRITS, Guy OSSARD, Jean-Marc PIAZZETTA.

Présents non votants hors GEMAPI : Frédéric DELLA LIBERA et Gérard COMTE.

Absents excusés hors GEMAPI : Christine CORDAZZO, Thierry GOURGUES et Lucien POMEDIO.

Absents hors GEMAPI : Emilien ROSO, Daniel BAURY, Sébastien JAN, Jacques BOULEAU, Cyril ROUILLON, Pierre VINCENZI, David BONNEFIN, Damien MATTERA, Jean-Claude RAPHALEN, Bastien MERCIER, Maddly ROUAIX-HUDIER, François MIGAUD, Jean-Marie GAVERINA, Grégory BESIN, Philippe PAGOTTO, Monique LARUE, Christopher KIES, Alain GEFFRAULT, Xavier THEVENET, Alain DOUX, Josette MUGRON, Nicolas DUSSEAUX, Michel POSSAMAI, Éric VETTORELLO, Françoise NOVAK, Nicolas CHAMBON, Mickaël MASSIGNANI, Mickaël GUERN, Habib HANANA, Angelo DE BORTOLI, Jérémie COUSIN, Jean-Pierre BORDIN, Alain BUGGIN, Jacques CAMBECEDES, Bernard AUCOIN, Floriane GUICHARD, Jean-Luc DUPRAT, Jean-Noël VACQUÉ, Clément LAFOSCADE, Bruno MONTI, Jacques GERVAIS, Joël DOUX, Ludovic BIGOT, Estelle ALBERTINI GIROLDI, Christophe SPAGNOL, Yannick DEZELLIS, Christian LERICI, Frédéric DE MONTBRON, Vincent ASTOLFI, Lionel SIMONET, Cédric LOUGRAT, Sébastien GARREAU, Denis GRANEREAU, Manuel DEZEN, Christiane LARTIGUE, Olivier BALSAC, Bernard PATISSOU, Myriam REGIMON, Stéphanie ROBIN-JEGU, Aurore CASTAGNET, Daniel AUBERT, Robert LAMOUREUX, Richard DE BIASI, Bernard REBILLOU, Alain TOUZEAU, Lionel BALOCHE, Didier LECOURT, Sébastien BUTTIGNOL, Jean-Luc CARMELLI, Vincent DESPAGNE, Christophe REBOUL, Jean DE MONTEIL, Rose LUIZ, Jean-Christian BOISSONEAU, Pascale DALTO, Max GAVA, Amélie BOURQUARD, Julien CLERET, Jean Alain TOUZEAU, Daniel CHATAING, Henri JOANCHICOY, Jérôme SOURISSE, Didier BERNARDI, Norbert AUVRAY, Pierre BACOGNE, Alexandre FANTINO, Claude MOINET, Julien LAFON.

Présents GEMAPI : Jacques LAFFITTE, Juliette DEMARET, Marc PASSERIEUX, Philippe CONSTANS, Jeanine NADEAU, Maurice DREUX, José HEREDIA, Jean-Claude CASTAGNER, Mario COVOLAN, Éric FELLET, David MAU, Luc SAUVE, Claude ANTONINI, Stéphane FARESIN, René ARCHAMBEAU, Patrick CROUZET, Fabien VECCHIATO, Philippe TONNELET, Jean-Jacques TRICHEREAU, Christophe MOTHES, Anthony COMTE, Christian BONNEAU, Laurent MERSIE, Jean-Luc ESPALIER, Marie-Hélène SAMSON, Michel LARTIGUE, Daniel LEYRITS, Guy OSSARD, Jean-Marc PIAZZETTA.

Présents non votants GEMAPI : Frédéric DELLA LIBERA et Gérard COMTE.

Absents excusés GEMAPI : Valérie MENERET, Christine CORDAZZO, Thierry GOURGUES et Lucien POMEDIO.

Absents GEMAPI : Emilien ROSO, Daniel BAURY, Sébastien JAN, Jacques BOULEAU, Cyril ROUILLON, Pierre VINCENZI, David BONNEFIN, Jean-Michel MASCOTTO, Damien MATTERA, Jean-Claude RAPHALEN, Bastien MERCIER, Maddly ROUAIX-HUDIER, François MIGAUD, Jean-Marie GAVERINA, Éric VETTORELLO, Jean-Luc DUPRAT, Sébastien GARREAU, Aurore CASTAGNET, Jean Alain TOUZEAU,

Adresse secrétariat : 23 av de la Bastide 24500 EYMET

Tél. : 05.53.57.53.42

e-mail : sm-droptaval@orange.fr

Alexandre FANTINO, Grégory BESIN, Sophie LAHONTA, Alain ROUX, Monique LARUE, Christopher KIES, Lionel SIMONET, Christian LERICI, Frédéric DELLA LIBERA, Alain GEFFRAULT, Frédéric DE MONTBRON, Xavier THEVENET, Alain DOUX, Josette MUGRON, Denis GRANEREAU, Manuel DEZEN, Nicolas DUSSEAUX, Jérôme TROLLIET, Françoise NOVAK, Patrice CLAUZADE, Mickaël MASSIGNANI, Mickaël GUERN, Jean-Claude MONTAGNE, Bernard PATISSOU, Angelo DE BORTOLI, Olivier CHARRON, Dominique BENNAMIAS, Jérémie COUSIN, Ghislaine QUEYREAU, Jean-Pierre BORDIN, Alain BUGGIN, Jacques CAMBECEDES, Bernard AUCOIN, Bernard PAGOT, Laurence DUCOS, Clément LAFOSCADE, Joël DOUX, Ludovic BIGOT, Bérangère FORET, Floriane GUICHARD, Bruno MONTI, Yannick DEZELLIS, Christophe SPAGNOL, CDC Rurales entre deux mers (Commune de Murens), Vincent ASTOLFI, Cédric LOUGRAT, Christiane LARTIGUE, Olivier BALSAC, Myriam REGIMON, Stéphanie ROBIN-JEGU, Daniel AUBERT, Robert LAMOUREUX, Richard DE BIASI, Bernard REBILLOU, Alain TOUZEAU, Lionel BALOCHE, Denis CHAUSSIE, Didier LECOURT, Francis LAPEYRE, Jean-Luc CARMELLI, Vincent DESPAGNE, Julien ORGET, Antoine PERON, Jean DE MONTEIL, Laurent DUVILLE, Rose LUIZ, Jean-Christian BOISSONEAU, Pascale DALTO, Philippe DELIGNE, Max GAVA, Amélie BOURQUARD, Julien CLERET, Daniel CHATAING, Jean-Patrick SOULÉ, Henri JOANCHICOY, Yoan SOURISSE, David LARTIGAU, Didier BERNARDI, Norbert AUVRAY, Pierre BACOGNE, Claude MOINET, Julien LAFON.

Secrétaire de séance : Éric FELLET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 18 février 2025 ;
- Amortissement Epidropt : (délibération)
- Présentation et adoption des participations 2024 Gemapi et missions hors Gemapi (délibération)
- Présentation et adoption du budget primitif 2025 (délibération) ;
- Prêt relais de 400 000 euros (délibération) ;
- Prêt à long terme sur 10 ans de 200 000 euros (délibération) ;
- Paiements pour services environnementaux – MAEC Eau Programme de l'AEG (délibération).
- Questions diverses :
 - 30 ans du Lac de Lescourroux
 - Lancement de l'étude pour le remplissage hivernal du lac des Graoussettes

AMORTISSEMENTS 2025 DU SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL – DE_2025_011

La réunion du comité syndical du 7 avril 2025 n'ayant pas atteint le quorum et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical délibérera sans condition de quorum.

Monsieur le Président présente le rapport des amortissements suivant :

<u>Syndicat Mixte du Dropt Aval</u>												
<u>Amortissements 2025</u>												
COMPTE	année de mise en service	montant initial	AMORTISSEMENT annuel	durée en années	n° délib	Date déb. amort.	Date fin. amort.	2023	2024	2025	total amortissements au 31/12	désignation
2041582	2022	15 918,60 €	3 184,00 €	5	DE_2023_003	01/01/2023	2027	3 184,00	3 184,00	3 184,00	9 552,00	part 2023 base nautique -2022
2041582	2022	5 915,00 €	1 183,00 €	5	DE_2023_002	01/01/2023	2027	1 183,00	1 183,00	1 183,00	3 549,00	part 2023 stratégie agricole - 2022
2041582	2023	3 944,00 €	788,80 €	5	XXX_2024	01/01/2024	2028		788,80	788,80	1 577,60	part stratégie agricole - 2023
2041582	2023	1 792,00 €	358,40 €	5	XXX_2024	01/01/2024	2028		358,40	358,40	716,80	part exposition itinérante - 2023
2041582	2023	64 076,23 €	4 271,75 €	15	XXX_2024	01/01/2024	2038		4 271,75	4 271,75	8 543,50	part protection digue Lescourroux - 2023
2041582	2023	13 100,00 €	1 310,00 €	10	XXX_2024	01/01/2024	2033		1 310,00	1 310,00	2 620,00	part Base nautique - 2023
2041582	2024	11 416,68 €	761,11 €	15	XXX_2025	01/01/2025	2039			761,11	761,11	part protection digue Lescourroux - 2024
2041581	2025	4 207,00 €	420,70 €	10	XXX_2025	01/01/2025	2034			420,70	420,70	Part Réseau sondes capacitatives-météo-2024
2041581	2024	14 532,00 €	2 076,00 €	7	XXX_2025	01/01/2025	2031			2 076,00	2 076,00	Part Véhicule OUGC 2024
2041512	2020	4 930,00 €	2 958,00 €	1	XXX_2025	01/01/2025	2025			2 958,00	2 958,00	Part Ordinateur Natura 2000
Total			17 311,76 €					4 367,00	11 095,95	17 311,76	32 774,71	
6811* un seul mandat de			17 311,76 €									
28041512			2 958,00 €									
28041581			2 496,70 €									
28041582 - titre			11 857,06 €									

Le Président indique qu'il y a lieu d'amortir les investissements réalisés depuis 2022 par Epidropt (stratégie agricole, base nautique, exposition itinérante, protection de digue, sonde capacitive + météo, véhicule OUGC 2024, ordinateur Natura 2000).

Adresse secrétariat : 23 av de la Bastide 24500 EYMET

Tél. : 05.53.57.53.42

e-mail : sm-droptaval@orange.fr

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- De fixer les amortissements pour l'année 2025, tels que présentés ci-dessus.

PRESENTATION ET ADOPTION DES PARTICIPATIONS 2025 GEMAPI ET MISSIONS HORS GEMAPI – DE_2025_012

La réunion du comité syndical du 7 avril 2025 n'ayant pas atteint le quorum et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical délibérera sans condition de quorum.

Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas d'augmentation des cotisations en 2025 (identique à 2024).

CC BASTIDES DORDOGNE PERIGORD	
	COTISATIONS 2024
MONSAC	0
TOTAL	0

CC PORTES SUD PERIGORD		
	COTISATIONS GEMAPI 2024	COTISATIONS HORS GEMAPI 2024
EYMET	15 931,8 €	5 310,7 €
FONROQUE	2 004,2 €	668,1 €
ISSIGEAC	3 847,1 €	1 282,4 €
MONSAGUEL	324,8 €	108,3 €
MONTAUT	448,5 €	149,5 €
PLAISANCE	2 664,3 €	888,1 €
RAZAC-D'EYMET	1 836,2 €	612,1 €
SADILLAC	732,1 €	244,0 €
SAINT-AUBIN-DE-CADELECH	2 094,2 €	698,1 €
SAINT-CAPRAISE-D'EYMET	996,1 €	332,0 €
SAINT-JULIEN-EULALIE-INNOCECE	637,8 €	212,6 €
SAINT-PERDOUX	586,5 €	195,5 €
SERRES-ET-MONTGUYARD	1 506,2 €	502,1 €
SINGLEYRAC	1 125,1 €	375,0 €
TOTAL	34 734,90 €	11 578,50 €

CAB		
	COTISATIONS GEMAPI 2024	COTISATIONS HORS GEMAPI 2024
BOUNIAGUES	0,40 €	0,10 €
MESCOULES	376,50 €	125,50 €
SIGOULES-ET-FLAUGEAC	418,20 €	139,40 €
THENAC	517,10 €	172,40 €
RIBAGNAC	12,80 €	4,30 €
TOTAL	1 325,00 €	441,70 €

CDC EN SUD GIRONDE	
	COTISATIONS GEMAPI 2024
SAINT ANDRE DU BOIS (BV DROPT)	26,2 €
SAINT MARTIAL (BV DROPT)	213,6 €
PIAN SUR GARONNE (AFFLUENTS GARONNE)	2 920,2 €
SEMENS (AFFLUENTS GARONNE)	1 307,0 €
SAINT ANDRE DU BOIS (AFFLUENTS GARONNE)	2 579,1 €
SAINT GERMAIN DE GRAVE (AFFLUENTS GARONNE)	946,2 €
SAINT MAIXANT (AFFLUENTS GARONNE)	3 969,9 €
SAINT MARTIAL (AFFLUENTS GARONNE)	1 248,6 €
SAINT MACAIRE (AFFLUENTS GARONNE)	3 401,9 €
VERDELAIS	5 805,5 €
TOTAL	22 418 €

Adresse secrétariat : 23 av de la Bastide 24500 EYMET

Tél. :05.53.57.53.42

e-mail : sm-droptaval@orange.fr

CDC REOLAIS EN SUD GIRONDE	
	COTISATIONS GEMAPI 2024
BAGAS	1 860,2 €
CAMIRAN	2 514,3 €
CASSEUIL	1 833,9 €
FOSSES ET BALEYSSAC	345,1 €
GIRONDE SUR DROPT	6 426,1 €
LES ESSEINTES	1 488,2 €
SAINT VIVIN DE MONSEGUR	2 117,3 €
LOUBENS	1 926,2 €
MONSEGUR	10 051,1 €
MORIZES	3 342,4 €
MONTAGAUDIN	88,3 €
ROQUEBRUNE	1 722,2 €
SAINT EXUPERY (Avec Vignague)	897,2 €
LA REOLE	5 303,9 €
SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE	2 218,2 €
SAINT MICHEL DE LAPUJADE	1,3 €
SAINT SEVE	1 102,7 €
SAINT LAURENT DU PLAN	501,9 €
SAINTE FOY LA LONGUE (BV DROPT)	706,1 €
CAUDROT (BV DROPT)	1 025,5 €
BOURDELLES (AFFLUENTS GARONNE)	238,8 €
CAUDROT (AFFLUENTS GARONNE)	5 767,2 €
CASSEUIL (AFFLUENTS GARONNE)	488,3 €
GIRONDE SUR DROPT (AFFLUENTS GARONNE)	1 608,8 €
LA REOLE (AFFLUENTS GARONNE)	19 655,3 €
MONGAUZY (AFFLUENTS GARONNE)	1 622,6 €
MONTAGAUDIN (AFFLUENTS GARONNE)	998,6 €
STE FOY LA LONGUE (AFFLUENTS GARONNE)	86,3 €
ST HILAIRE DE LA NOAILLE (AFFLUENTS GARONNE)	29,5 €
ST MARTIN DE SESCAS (AFFLUENTS GARONNE)	3 503,1 €
ST PIERRE D'AURILLAC (AFFLUENTS GARONNE)	6 115,1 €
TOTAL	85 585,70 €

CDC PAYS FOYEN	
	COTISATIONS GEMAPI 2024
AURIOLLES	102,5 €
LANDERROUAT	504,3 €
LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	0,1 €
MARGUERON	50,8 €
PELLEGRUE	1 354,1 €
RIOCAUD	425,2 €
TOTAL	2 437,00 €

CDC LAUZUN	
	COTISATIONS GEMAPI 2024
AGNAC	2 580,3 €
ALLEMANS DU DROPT	2 952,3 €
ARMILLAC	810,3 €
BOURGOUNAGUE	2 448,3 €
CAMBES	933,2 €
LACHAPELLE	40,8 €
LAPERCHE	299,0 €
LAUZUN	4 614,5 €
LAVERGNE	3 564,4 €
MIRAMONT DE GUYENNE	18 785,2 €
MONTIGNAC DE LAUZUN	1 491,3 €
MONTIGNAC TOUPINERIE	142,1 €
MOUSTIER	1 956,2 €
PEYRIERES	746,4 €
PUYSSERAMPION	1 303,0 €

Com Com Rurales de l'Entre deux Mers	
	COTISATIONS GEMAPI 2024
BLASIMON	114,3 €
CASTELMORON D'ALBRET	318,0 €
CAUMONT	682,5 €
CASTELVIEL	687,3 €
CAZAUGITAT	1 310,9 €
CLEYRAC	930,1 €
COURS DE MONSEGUR	1 722,2 €
COUTURES	606,1 €
DIEULIVOL	2 052,2 €
GORNAC (BV DROPT)	15,6 €
LANDERROUET SUR SEGUR	600,1 €
LE PUY	2 466,3 €
MAURIAC	455,9 €
MESTERRIEUX	1 398,2 €
NEUFFONS	894,1 €
RIMONS	1 212,1 €
SAINT FELIX DE FONCAUDE	1 776,2 €
SAINT HILAIRE DU BOIS	474,1 €
SAINT MARTIN DE LERM	942,1 €
SAINT MARTIN DU PUY	1 014,1 €
SAINT SULPICE DE GUILLERAGUES	1 398,2 €
SAINT ANTOINE DU QUEYRET	41,2 €
SAINT BRICE	93,6 €
SAINT FERME	2 070,2 €
SAINTE GEMME	1 151,9 €
SAINT SULPICE DE POMMIERS	1 327,8 €
SAUVETERRE DE GUYENNE	10 019,6 €
SOUSSAC	887,6 €
TAILLECAVAT	1 716,2 €
FRONTENAC	2,8 €
SAINT LAURENT DU BOIS	1 512,2 €
MOURENS (AFFLUENTS GARONNE)	1 224,6 €
GORNAC (AFFLUENTS GARONNE)	268,4 €
TOTAL	41 386,7 €

CDC DURAS	
	COTISATIONS GEMAPI 2024
AURIAC SUR DROPT	1 074,1 €
BALEYSSAGUES	1 152,1 €
DURAS	7 434,8 €
ESCLOTTES	912,1 €
LEVIGNAC DE GUYENNE	2 695,3 €
LOUBES BERNAC	1 375,8 €
MONTETON	1 664,1 €
PARDAILLAN	1 926,2 €
SAINT ASTIER	1 368,2 €
SAINTE COLOMBE DE DURAS	606,1 €
SAINT GERAUD	506,5 €
SAINT JEAN DE DURAS	1 548,2 €
SAINT PIERRE SUR DROPT	2 166,2 €
SAINT SERNIN	2 904,3 €
SAVIGNAC DE DURAS	1 314,0 €
SOUSENSAC	1 410,2 €
VILLENEUVE DE DURAS	1 539,8 €
TOTAL	31 598,0 €

CDC CONVERGENCE GARONNE	
	COTISATIONS GEMAPI 2024
STE CROIX DU MONT (AFFLUENTS)	2 883,2 €
GABARNAC (AFFLUENTS)	1 113,1 €
MONPRIMBLANC (AFFLUENTS)	498,6 €
DONZAC (AFFLUENTS)	4,0 €
TOTAL	4 498,9 €

CDC VAL DE GARONNE		
	COTISATIONS GEMAPI 2024	COTISATIONS HORS GEMAPI 2024
CAUBON SAINT SAUVEUR	0 €	0 €
SEYCHES	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

HORS GEMAPI	COTISATIONS 2024	HORS GEMAPI	COTISATIONS 2024
AGNAC	860,1	LOUBES BERNAC	458,6
ALLEMANS DU DROPT	984,1	MARGUERON	16,9
ARMILLAC	270,1	MAURIAC	152,0
AURIAC SUR DROPT	358,0	MESTERRIEUX	466,1
AURIOLLES	34,2	MIRAMONT DE GUYENNE	6 261,8
BAGAS	620,1	MONSEGUR	3 350,4
BALEYSSAGUES	384,1	MONTAGODIN	29,4
BLASIMON	38,1	MONTETON	554,7
BOURGOGNAGUE	816,1	MONTIGNAC DE LAUZUN	497,1
CAMBES	311,1	MONTIGNAC TOUPINERIE	47,4
CAMIRAN	838,1	MORIZES	1 114,1
CASSEUIL	611,3	MOUSTIER	652,1
CASTELMORON D'ALBRET	106,0	NEUFFONS	298,0
CASTELVIEL	229,1	PARDAILLAN	642,1
CAUDROT	341,9	PELLEGRUE	451,4
CAUMONT	227,5	PEYRIERES	248,8
CAZAUGITAT	437,0	PUYSSERAMPION	434,3
CLEYRAC	310,0	RIMONS	404,1
COURS DE MONSEGUR	574,1	RIOCAUD	141,7
COUTURES	202,0	ROQUEBRUNE	574,1
DIEULIVOL	684,1	ROUMAGNE	1 074,1
DURAS	2 478,3	SAUVETERRE DE GUYENNE	3 339,9
ESCLOTTES	304,0	SAVIGNAC DE DURAS	438,0
FOSSÉS ET BALEYSSAC	115,0	SEGALAS	143,6
FRONTENAC	0,9	SOUSENSAC	470,1
GIROUDE SUR DROPT	2 142,1	SOUSSAC	295,9
GORNAC	5,2	ST ANDRE DU BOIS	8,7
LA REOLE	1 768,0	ST ANTOINE DU QUEYRET	13,7
LA SAUVETAT DU DROPT	1 110,1	ST ASTIER	456,1
LACHAPELLE	13,6	ST BRICE	31,2
LANDERROUAT	168,1	ST COLOMB DE LAUZUN	680,5
LANDERROUET SUR SEGUR	200,0	ST EXUPERY	299,1
LAPERCHE	99,7	ST FELIX DE FONCAUDE	592,1
LAUZUN	1 538,2	ST FERME	690,1
LAVERGNE	1 188,2	ST GERAUD	168,8
LE PUY	822,1	ST HILAIRE DE LA NOAILLE	739,4
LES ESSEINTES	496,1	ST HILAIRE DU BOIS	158,0
LEVIGNAC DE GUYENNE	898,5		
LOUBENS	642,1		

HORS GEMAPI	COTISATIONS 2024
ST JEAN DE DURAS	516,1
ST LAURENT DU BOIS	504,1
ST LAURENT DU PLAN	167,3
ST MARTIAL	71,2
ST MARTIN DE LERM	314,0
ST MARTIN DU PUY	338,0
ST PARDOUX ISAAC	2 248,3
ST PIERRE SUR DROPT	722,1
ST SERNIN	968,1
ST SEVE	367,6
ST SULPICE DE GUILLERAGUES	466,1
ST SULPICE DE POMMIERS	442,6
ST VIVIEN DE MONSEGUR	705,8
STE COLOMBE DE DURAS	202,0
STE FOY LA LONGUE	235,4
STE GEMME	384,0
TAILLECAVAT	572,1
VILLENEUVE DE DURAS	513,3

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

Adresse secrétariat : 23 av de la Bastide 24500 EYMET

Tél. :05.53.57.53.42

e-mail : sm-droptaval@orange.fr

- D'adopter les participations 2025 telles que présentées ci-dessus.

PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – DE_2025_013

La réunion du comité syndical du 7 avril 2025 n'ayant pas atteint le quorum et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical délibérera sans condition de quorum.

Le Président présente le projet de Budget Primitif 2025, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 242 021,66 €

Recettes : 2 242 021,66 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 3 367 513,27 €

Recettes : 3 767 513,27 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le budget primitif de 2025 tel que présenté ci-dessus.

PRÊT RELAIS DE 400 000 EUROS – DE_2025_014

La réunion du comité syndical du 7 avril 2025 n'ayant pas atteint le quorum et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical délibérera sans condition de quorum.

Afin de pouvoir assurer le financement des travaux, il convient de rembourser le prêt relais de 600 000 € et de réaliser un prêt relais de 400 000 € de 2 ans, dans l'attente des subventions et du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'annuler la délibération n° DE_2025_006 du 18/02/2025 qui autorisait à contracter un prêt à 600 000 euros,
- D'autoriser le Président à contracter un emprunt relais de 400 000 euros dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA en cours,
- De donner quitus au Président pour choisir l'offre la plus avantageuse pour la collectivité,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PRÊT A LONG TERME SUR 10 ANS DE 200 000 EUROS – DE_2025_015

La réunion du comité syndical du 7 avril 2025 n'ayant pas atteint le quorum et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical délibérera sans condition de quorum.

Afin de pouvoir assurer l'équilibre du budget prévisionnel 2025, il convient de réaliser un prêt à long terme de 200 000 € sur 10 ans. Si l'on obtient la subvention du FEDER pour les travaux de restauration de la continuité écologique de 229 500 euros, l'emprunt ne sera pas nécessaire. En effet, à ce jour, l'obtention de cette subvention reste incertaine. Le dossier est complet mais la Région l'instruira lorsque l'Europe aura décidé de débloquer les fonds.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser le Président à contracter un emprunt à long terme de 200 000 euros,

Adresse secrétariat : 23 av de la Bastide 24500 EYMET

Tél. : 05.53.57.53.42

e-mail : sm-droptaval@orange.fr

- De donner quitus au Président pour choisir l'offre la plus avantageuse pour la collectivité.

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX – MAEC EAU PROGRAMME DE L'AEAG – DE_2025_016

La réunion du comité syndical du 7 avril 2025 n'ayant pas atteint le quorum et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical délibérera sans condition de quorum.

MAEC et PSE

Paielements pour services environnementaux

- ▶ PSE porté par l'Agence de l'eau - mis en place en Adour Garonne sous forme de « territoire test » et volonté de continuer en 2025
- ▶ Les projets PSE 2^{ème} génération :
 - ▶ PSE zones humides/prairies
 - ▶ PSE aire d'alimentation de captage

Le montant du PSE est au prorata de la note obtenue lors de l'audit (jusqu' 9 000€/an, moyenne de 7 500€/an). Cette note obtenue à partir de 3 indicateurs :

Indicateur 1 :
la présence de prairies, la diversité de cultures et les couverts végétaux (assolement)

Indicateur 2 :
l'extensification des pratiques agricoles (IFT des cultures, fertilisation minérale azotée des prairies et des fourrages hors maïs)

Indicateur 3 :
IAE, la présence d'infrastructures agroécologiques (haies, lisière de bois, prairies humides et étang).

- ▶ Montant évolutif chaque année

MAEC Eau

- ▶ le financement des PAEC à l'opérateur et des MAEC aux agriculteurs est ouvert grâce à la présence d'une démarche territoriale validée par l'Agence de l'eau
- ▶ Financement de l'enveloppe : Agence de l'eau, Région, FEADER
- ▶ Exemples de mesures :

MAEC Fertilisation - Grandes Cultures (niveau 2)

Sur les surfaces engagées :

- Réduction progressive de la pression en azote minéral jusqu'à 70% en année 4 (soit 86,9 kgN/ha)
- Pas de retour d'une même culture deux années de suite sur 90% des terres arables
- Réaliser des reliquats azotés entrée et sortie d'hiver par tranche de 20 ha et atteindre en moyenne le REH fixé sur le territoire

(+ respect d'une limite de l'IFT Herbicides sur les surfaces non engagées)

136 €/ha/an

MAEC Sol Semis direct (niveau 2)

- Atteindre progressivement sur 5 ans, 100% de ses terres arables en semis direct et couverture permanente
- Le semis d'un couvert doit se faire dans un délai de 6 semaines max

(+ respect d'une limite de l'IFT Herbicides sur les surfaces non engagées)

158 €/ha/an

Un travail superficiel avec un strip-till 1 fois/an/parcelle est toléré pour les semis de cultures et de couverts ainsi que le scalpéage.

Stratégie agricole

Mise en place d'une station Sencrop

- ▶ Installation de stations : St Vivien de Monséguir, Dieutivol, Miramont de G, Eymet, Lescourroux, Ségalas
- ▶ Application SENCROP : <https://app.sencrop.com>
 - ▶ Accès aux données sur 20 stations/capteurs (avec historique = pluviométrie, hygrométrie, radar météo, t°, t° humide, hygrométrie, vent)
 - ▶ Prévisions météo (choix du modèle météo possible)
 - ▶ Bilan hydrique à la parcelle
- ▶ Carte SENCROP pour accéder gratuitement et sans engagement pendant 1 mois à la plateforme !

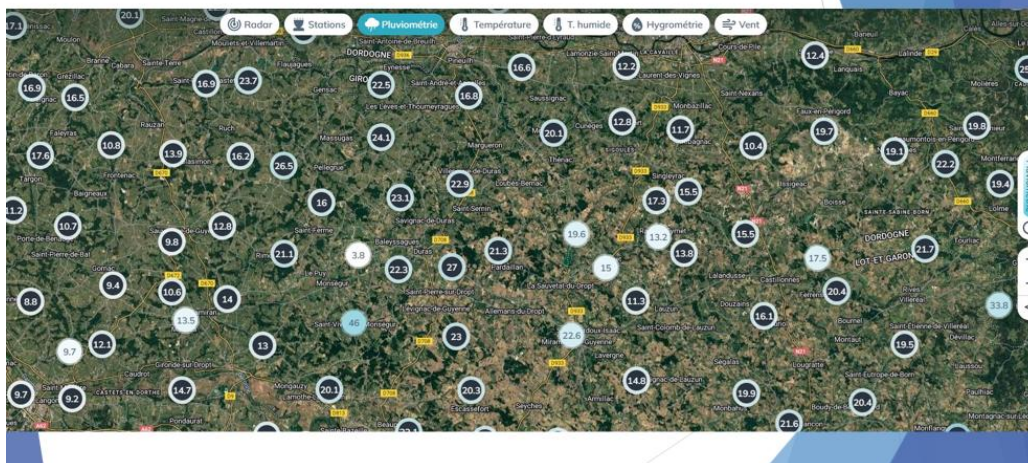


Adresse secrétariat : 23 av de la Bastide 24500 EYMET

Tél. : 05.53.57.53.42

e-mail : sm-droptaval@orange.fr

Mise en place d'une station Sencrop



Mise à disposition des sondes capacitatives

Contact par téléphone avec les irrigants qui ont les volumes autorisés les plus importants

Envoi d'un formulaire à l'ensemble des irrigants

Retour au 01/04/2025 :

- 36 agriculteurs intéressés sur le BV Dropt
- 1 dans le listing OUGC mais parcelles irriguées hors secteur
- 7 disposant déjà de sondes (investissement propre ou mise à dispo par les chambres) mais souhaitant tester sur d'autres cultures

Installation à la fin du mois d'avril



Dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention (2025-2030), le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne a prévu une enveloppe financière de 15 millions d'euros par an pour la rémunération des services environnementaux rendus par des activités agricoles.

Epidropt est un syndicat mixte ouvert constitué de 3 départements (33/47/24) et 2 syndicats de rivières (Syndicat Mixte du Dropt amont et aval). Il est présent depuis plus de 30 ans sur le territoire.

Il couvre un territoire agricole avec de forts enjeux en matière de biodiversité notamment avec le site Natura 2000 du Dropt et deux ZNIEFF de type 2. Sur le bassin versant du Dropt, environ 2 400 exploitations agricoles sont présentes et la SAU (Surface Agricole Utile) représente environ 65 % de la surface du bassin versant. L'agriculture apparaît donc comme l'aménageur premier et, par conséquent, les pratiques et activités agricoles influencent fortement sur les milieux naturels du territoire.

Le Syndicat mixte Epidropt est à l'origine d'un panel d'actions sur son territoire dont :

- l'animation du SAGE Dropt (dispositions et règles visant la préservation des zones humides et la réduction de l'érosion des sols), dans le cadre duquel deux stratégies sont en cours de rédaction, avec des validations prévues courant 2025 :
 - la construction d'une Stratégie Agricole (Programme d'actions agricoles en cours de finalisation),
 - la rédaction d'une Stratégie Zones humides (en cours de rédaction),

Adresse secrétariat : 23 av de la Bastide 24500 EYMET

Tél. : 05.53.57.53.42

e-mail : sm-droptaval@orange.fr

- l'animation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Dropt » (FR7200692),
- l'animation de deux PAEC à enjeux Biodiversité dont un sur le site Natura 2000,
- l'appui technique à la mise en œuvre des deux PPGCE pour le Syndicat mixte du Dropt aval et le Syndicat mixte du Dropt amont,
- la gestion de la réalimentation sur le bassin versant du Dropt, ...

De plus, Epidropt a la particularité depuis juillet 2023 d'enrichir la connaissance sur les prélèvements agricoles et la répartition entre les différentes ressources du bassin versant du Dropt via l'animatrice de l'Organisme Unique de Gestion collective Dropt (OUGC Dropt).

Ainsi, le syndicat mixte Epidropt est très bien identifié sur le territoire et souhaite bénéficier de la mise en place de deux outils sur son territoire :

- les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) portés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et plus précisément :
 - les PSE zones humides/prairies (mesure 20 du Plan Eau),
 - **les PSE AAC (aire d'alimentation de captage des eaux de Labrame– mesure 27 du Plan Eau, concerné par une déconversion Bio).**
- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques à enjeu Eau (MAEC Eau) comprenant les MAEC « Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures », « Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes » et « Qualité et protection du sol ».

Les PSE et les MAEC Eau sont identifiés dans le cadre du Programme d'actions agricoles et apparaissent comme des leviers pertinents sur le territoire. Soutenir l'élevage, qui participe au maintien et à la préservation des zones humides, et accompagner les exploitations vers des changements de pratiques favorables à la qualité des eaux et des sols sont des enjeux prégnants au regard de la place de l'agriculture sur le territoire.

Enfin, il est important de relever que le bassin versant du Dropt est identifié comme prioritaire dans la stratégie de gestion quantitative validée par le comité de bassin en 2021. Dans ce sens, la Stratégie agricole en cours d'élaboration correspond à une démarche de gestion concertée de la gestion quantitative. En effet, cette démarche portée par la CLE, comprend une stratégie caractérisant les enjeux environnementaux du territoire et un programme d'actions opérationnelles (solutions de sobriété, agroécologie, qualité de l'eau, économies d'eau, développement des filières ...) qui intègrent les différents acteurs et porteurs de projet sur le territoire. Cette Stratégie agricole peut donc être identifiée comme un contrat territorial multithématiques.

La mise en œuvre des PSE et des MAEC Eau est essentielle et pourra être portée par le Syndicat avec l'appui d'une animatrice récemment recrutée pour renforcer les possibilités d'animation sur notre territoire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- De soutenir la candidature du territoire d'Epidropt dans la mise en œuvre de deux outils sur son territoire :
 - les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) portés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et plus précisément :
 - les PSE zones humides/prairies (mesure 20 du Plan Eau),
 - **les PSE AAC (aire d'alimentation de captage des eaux de Labrame – mesure 27 du Plan Eau, concerné par une déconversion Bio),**
 - les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques à enjeu Eau (MAEC Eau) comprenant les MAEC « Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures », « Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes » et « Qualité et protection du sol ».

Adresse secrétariat : 23 av de la Bastide 24500 EYMET

Tél. : 05.53.57.53.42

e-mail : sm-droptaval@orange.fr

- D'autoriser le Président du Syndicat mixte du Dropt Aval à soutenir la demande d'Epidropt et à signer le courrier de candidature.

A 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Éric FELLET

Le Président,

Stéphane FARESin